



**Revue de presse  
Gouvernance des eaux souterraines  
d'Abitibi-Témiscamingue  
2 juillet – 16 juillet 2014**

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*

Olivier Pitre, Directeur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8239

Courriel : [olivier.pitre@sesat.ca](mailto:olivier.pitre@sesat.ca)

Le Nouvelliste  
15 juil. 2014  
Nicolas Ducharme

## Trois-Rivières veut préserver son eau potable



Rejean Rivard, un col bleu de la Ville, procède au remplissage de son camion d'arrosage à partir du baril de pluie aménagé au centre de services aux citoyens dans le secteur Cap-de-la-Madeleine.



**NICOLAS DUCHARME**  
Le Nouvelliste

 Suivre


**(Trois-Rivières) Grâce à de nouvelles initiatives en termes d'économie d'eau potable, la Ville de Trois-Rivières a réduit sa consommation moyenne d'une dizaine de litres dans la dernière année. Une réduction qui devra se poursuivre, puisque le gouvernement du Québec s'attend à ce que la Municipalité réduise de 20 % son utilisation d'eau d'ici 2017.**

ma PRESSE

 Ajouter

PARTAGE

 Recommander 21

 Tweeter 1

 g+1 0



L'année dernière, les Trifluviens consommaient en moyenne 434 litres d'eau de façon quotidienne, nombre qui inclut les citoyens industriels, les commerces, l'arrosage des fleurs et les fuites dans le réseau d'aqueduc. En 2014, ce chiffre est passé à 424.

«Nous sommes en avance sur ce qu'on avait prévu, mais le travail n'est pas terminé», note le porte-parole de la Ville, Yvan Toutant.

Afin de parvenir à économiser l'eau potable, un gigantesque baril de 11 600 litres a été installé au centre de services aux citoyens dans le secteur Cap-de-la-Madeleine. L'eau de pluie qui s'écoule sur l'un des garages est récupérée par d'immenses gouttières aménagées à cette fin avant de terminer sa course dans ce réservoir.

C'est un employé de la Ville qui a eu l'idée de récupérer un de ces barils jaunes, habituellement utilisés pour entreposer divers produits chimiques, comme des solvants.

L'idée fera des petits, puisqu'on compte en installer une demi-douzaine d'autres à travers la ville. Le centre de services à l'ouest du territoire, le Colisée et l'aréna Jérôme-Cotnoir ont déjà été ciblés pour accueillir ces gigantesques réservoirs.

Ces barils sont actuellement utilisés afin de remplir les camions affectés à l'arrosage des plantes lors de la période estivale. Les fleurs, habituellement des annuelles, ont été remplacées par des vivaces, beaucoup moins voraces en termes de consommation de liquide.

«Avec l'ajout du baril, 54 % de l'eau que nous utilisons n'a pas été traitée. Il n'y a aucun coût. L'objectif est qu'en 2015-2016, nous soyons autonomes», mentionne le coordonnateur des parcs et espaces verts, Serge Bournival.

Durant la période estivale, l'arrosage de la verdure et des plates-bandes de Trois-Rivières nécessite 80 000 litres d'eau de façon hebdomadaire. Par le passé, seul l'eau potable était utilisée, mais en 2013, la prise de l'eau à même la rivière Saint-Maurice a permis de réduire la consommation d'eau potable de 20 %.

[Alerte Amber sur téléphones intelligents: les parents de la petite Victoria ravis](#)

[Trois-Rivières veut préserver son eau potable](#)

[L'alcool au volant ciblé](#)

## Reprendre le contrôle sur les bornes-fontaines

La Ville tentera dans les prochaines années d'éviter que les entrepreneurs de la région utilisent les bornes-fontaines afin de faire le plein de leurs propres équipements, sauvant ainsi d'importantes sommes. Pour ce faire, cinq sources d'eau payantes ont été créées aux quatre coins du territoire, ainsi qu'une gratuite, à la jonction des rues Rochefort et Notre-Dame Est.

Les entrepreneurs devront ainsi se procurer un permis d'une valeur de 50 \$ par jour, jusqu'à un maximum de 500 \$, et ce, pour chaque camion, contrairement au passé où un seul permis était nécessaire pour toute une flotte.

«En limitant le nombre à six bornes-fontaine, dont cinq payantes, nous reprenons le contrôle sur nos bornes-fontaines», dit le chef des permis de la Ville, Robert Dussault.

Jusqu'à présent, 35 demandes de permis ont été effectuées cet été, contre 25 en 2013.

De plus, le fait que les entreprises cessent d'utiliser l'eau des bornes-fontaines permettra de régulariser le débit de celles-ci, ce qui est extrêmement important en cas d'incendie.

Depuis le 14 mai, des amendes de 1000 \$ à 2000 \$ sont prévues pour ceux qui contreviendraient à la loi en s'alimentant ailleurs que dans les six bornes prévues à cet effet.

**L'Écho Abitibien**

**27 jun. 2014**

**Mathieu Proulx**

## Certains poissons contaminés dans le lac Fontbonne



Par [Mathieu Proulx](#)  
Vendredi 27 juin 2014 10:49:57 HAE

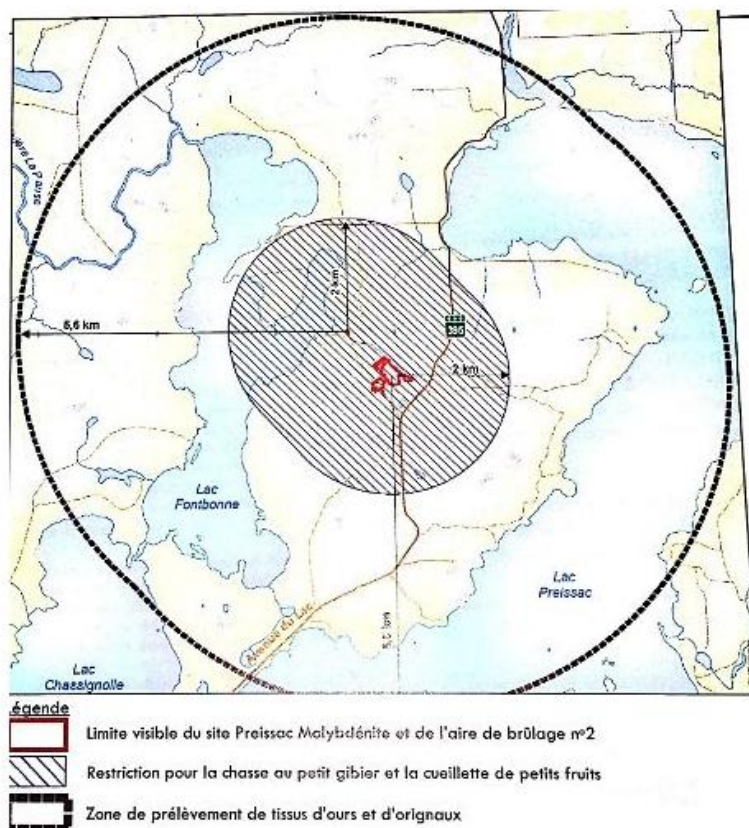


Photo MERN

Cette carte montre le site contaminé en rouge ainsi que la zone d'interdiction de consommer des petits fruits et du gibier en hachuré. On déconseille aussi de manger du brochet dans provenant du lac Fontbonne.

**AMOS - Des barils de goudron qui ont été brûlés sur un ancien site minier, près de Preissac, ont contaminé une zone d'environ 5 km de diamètre. Pour cette raison, la Direction de la Santé publique recommande de ne pas consommer de brochets, ni de barbote dans le lac Fontbonne. Même constat pour les petits fruits et le petit gibier.**

Un ancien site minier, situé à environ six kilomètres au sud de la municipalité de Preissac, est contaminé selon une étude réalisée étude environnementale réalisée par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Selon le ministère, la contamination ne provient pas des activités de la mine, mais bien des activités de brûlage de barils de goudron qui auraient eu lieu après la fermeture du site, sur le site et en bordure du lac Preissac. L'étude a révélé que le site est contaminé par des composantes cancérigènes, appelées, dioxines et furannes.

Si ces deux composantes sont présentes en faible concentration de façon naturelle, le site Preissac Molybdénite, les stériles miniers, les sols, l'eau souterraine de même que certaines espèces de végétaux et de poissons contiennent des concentrations plus élevées qu'à l'habitude.

«À titre préventif, afin que la population ne soit pas plus exposée qu'elle ne l'est déjà à ces contaminants, la Direction de la santé publique émet des recommandations aux utilisateurs du territoire qui fréquenteraient ce secteur», a-t-on pu lire sur le site de l'Agence de la santé.

On recommande donc d'éviter de circuler dans les aires de brûlage.

Le site en question est indiqué à l'aide d'affiches selon l'Agence. La consommation de petits fruits à l'intérieur du site identifié sur la carte est défendue.

La consommation de grands brochets et barbottes pêchés dans le lac Fontbonne et les ruisseaux de ce lac sont aussi à éviter. Ceci ne s'applique toutefois pas pour le doré.

On demande aussi de ne pas chasser le petit gibier (gélinotte, canard, lièvre) à l'intérieur du secteur indiqué sur la carte.

Pour les orignaux et les ours, aucune restriction n'a lieu. Toutefois, la Direction de la santé publique souhaite connaître la concentration en dioxine de furanne présent dans leur chair. Ainsi, elle demande donc la collaboration des chasseurs qui abattront un animal dans le secteur identifié sur la carte. On aimerait obtenir un échantillon au moment de l'enregistrement. Le chasseur sera informé des résultats.

## Les citoyens de Saint-Félix rejettent la taxe spéciale

La municipalité voulait sortir les citernes de la zone résidentielle

MARTIN GUINDON  
martin.guindon@tc.tc

**MUNICIPAL.** Les citoyens de Saint-Félix-de-Dalquier présents à la rencontre de consultation du 7 juillet ont rejeté massivement l'idée de payer une taxe foncière spéciale pour sortir les camions-citernes de la zone résidentielle.



Près de 100 personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité, qui souhaitait les entendre sur cette épineuse question. Depuis déjà quelques années, plusieurs citoyens dénoncent la présence des camions-citernes de Transport SLM Pomerleau à proximité de l'école, d'un parc d'enfants et du puits municipal. L'entreprise effectue notamment du transport de produits pétroliers et ils s'inquiètent des risques de contamination, d'incendie et d'explosion.

Les propriétaires jouissent toutefois d'un droit acquis pour entreposer leurs camions sur leur propriété, bien que la zone soit résidentielle. Ils y effectuent aussi certains travaux d'entretien sur leurs quatre camions. Leurs installations seraient conformes au Code national de prévention des incendies. Ils ont d'ailleurs obtenu un jugement favorable à cet effet de la Cour supérieure du Québec, ce printemps.

### NÉGOCIATION DE GRÉ À GRÉ

Néanmoins, le conseil municipal souhaitait régler la situation une fois pour toutes. Le maire Raymond Carignan a donc entrepris de négocier une entente de gré-à-gré avec les propriétaires afin qu'ils

Le maire de Saint-Félix-de-Dalquier, Raymond Carignan.  
(photo TC Media - Martin Guindon)

vendent une partie de leur terrain à la municipalité et poursuivent leurs activités commerciales à l'extérieur de la zone résidentielle. Il voulait ainsi éviter une expropriation qui pourrait coûter jusqu'à 500 000 \$, selon un avis juridique obtenu par la municipalité.

Dans une lettre que le maire a lue à l'assemblée, Transport SLM Pomerleau s'est dite prête à vendre une partie du terrain, de retirer tous ses camions et d'utiliser le garage à des fins personnelles en échange de la somme de 200 000 \$. L'entreprise rappelle qu'elle opère en toute légalité et selon les normes en vigueur. Elle se dit aussi victime de harcèlement depuis quelques années. Une telle entente coûterait 110 \$ par année par immeuble pendant cinq ans.

« Les gens ne veulent pas payer, mais ils ne veulent pas que ça reste de même non plus »

- Une citoyenne

### REFUS DE PAYER

Après de longs échanges, houleux et même musclés par moments, avec les citoyens présents, il a été convenu de procéder à un vote à main levée. Les gens devaient répondre à la question: «Êtes-vous disposés à payer pour le déménagement des camions-citernes à l'extérieur de la zone résidentielle?».

La proposition a été rejetée à 60 votes contre 2, la salle s'étant vidée du tiers durant les quelque 90 minutes qu'ont duré les échanges. «Les gens ne veulent pas payer, mais ils ne veulent pas que ça reste de même non plus», a toutefois prévenu une citoyenne.

«Nous allons respecter votre demande.

Vous ne me donnez pas d'argent pour négocier, je ne veux plus en entendre parler», a pour sa part déclaré le maire Carignan, qui laisse donc entendre qu'il maintiendra le statu quo dans ce dossier.



CETTE SEMAINE  
SUR LE WEB

### H2O Le Festival

La 8e édition de H2O Le Festival avait lieu du 10 au 13 juillet à Amos, avec notamment la présentation du premier marathon de l'histoire présenté dans la région.

### Traversée des Z'Elles

Un groupe de passionnées de la moto ont pris les routes de la région samedi et dimanche en soutien de la Fondation Cancer du sein du Québec.

### Festival de musique émergente

Le Festival de musique émergente de l'Abitibi-Témiscamingue dévoilera sa programmation mardi à Rouyn-Noranda. Consultez notre site web pour connaître les artistes qui seront de cette 12e édition.



Retrouvez-nous sur Facebook!

<https://www.facebook.com/Abitibiexpress>

[www.abitibiexpress.ca](http://www.abitibiexpress.ca)

Presse-toi à gauche  
8 juil. 2014  
Capitaine Martin

L'EAU N'EST PAS UNE MARCHANDISE, MAIS UN DROIT HUMAIN !



Selon les chiffres officiels de l'ONU, près de 6.000 enfants meurent de soif chaque jour. Pourtant, ce sont environ cent milliards de tonnes d'eau qui tombent sur la terre tous les ans. Que ce soit sous la forme de pluie ou de neige, l'eau tombe du ciel, parcourt le lit des rivières avant de se jeter à la mer et terminer son cycle en s'évaporant. À peine 3 % de cette masse considérable de liquide est composée d'eau douce. Et si l'eau recouvre 70 % de la surface de la Terre, on trouve en effet 97,5 % d'eau salée. Le devenir de l'humanité dépend donc des 2,5 % restants...

Et tandis que la population de la planète a triplé au cours du siècle dernier, la demande d'eau a été multipliée par sept alors que la superficie des terres irriguées l'a été par six. Ce problème ne doit pas être sous-estimé. Au cours des cinquante dernières années, la pollution des eaux souterraines a réduit d'un tiers les ressources hydriques. Toujours selon l'ONU, un milliard et 400 millions de personnes vivent aujourd'hui sans eau potable. Et leur nombre pourrait doubler dans les années à venir pour atteindre selon les estimations actuelles quelque deux milliards et 400 millions en 2025.

L'UNEP (le Programme des Nations Unies pour l'environnement) estime que la soif tue chaque année dans le tiers-monde plus de quatre millions de personnes. L'eau, ce produit « conservateur et peu volatile » dans le jargon bancaire, apparaissait il y a encore dix ans comme un suicide commercial. Or, la pression démographique est forte. Et l'agriculture tout comme l'industrie utilise des quantités importantes d'eau. Le secteur privé a vu sa participation dans toutes les questions liées à l'eau aller crescendo. « De 6 % en 2000, cette participation est passée à 12 % en 2010 et pourrait facilement atteindre 18 % en 2020 », explique David Owen, expert du fonds Water de la banque Pictet & Cie basée en Suisse. Il y a fort à parier que les pétrodollars cèdent assez rapidement leur place aux aqua dollars. Et nul doute que tout ceci sera savamment calculé par les propriétaires de ces richesses qui auront le pouvoir d'asservir une bonne partie de l'humanité. La rareté de l'eau pourrait de surcroît déclencher plus de conflits politiques que le contrôle des champs de pétrole.

Une étude du Brookhaven national laboratory décrit parfaitement la question de l'eau au niveau mondial. On y relève que 40 % de l'eau douce est concentrée dans à peine six pays (le Brésil, la Chine, l'Inde, la Russie, les États-Unis et le Canada) quand 40 % de la population mondiale est confrontée à des problèmes d'approvisionnement.

Et si 450 litres d'eau par jour suffisent à peine à une famille canadienne de quatre membres, l'Africain devra se contenter quant à lui de seulement vingt litres. L'agriculture intensive conduit à une consommation hors de contrôle et à une pollution sans précédent. Quelques multinationales n'hésitent pas à s'emparer des nappes phréatiques, mais rencontrent parfois une résistance inattendue : au Kerala par exemple où des femmes ont tenu des sit-in pendant plus d'un an pour protester contre l'assèchement desdites nappes par Coca-Cola.

Contrairement au pétrole, il n'existe pas de substitut à l'eau. Cette dernière peut être produite par la désalinisation ou par l'assainissement d'eaux usées. Là aussi, le secteur n'a pas tardé à être en proie aux visées hégémoniques des entreprises. En France, les deux tiers de la distribution d'eau potable sont assurés par des distributeurs privés : Veolia possède 34,5 % du marché, la Lyonnaise des eaux 19,5 % et la SAUR 10,8 %. Concernant l'assainissement, les régies liées aux collectivités territoriales détiennent environ 48 % du marché. La part de Veolia est de 22 %, celle de la Lyonnaise des eaux de 20 % et celle de la SAUR de 9,3 %.

Il faut noter que l'installation des réseaux d'eau potable et leur gestion ne se sont jamais totalement faites au niveau national, comme ce fut le cas pour l'électricité. Les communes ont le choix entre une gestion de l'eau en direct dite « en régie » et une délégation de service public sous la forme de contrat avec une entreprise privée. Depuis de nombreuses années, des associations de consommateurs, voire d'élus, dénoncent le prix anormalement élevé du mètre cube d'eau, son évolution trop rapide et l'opacité qui règne dans la fixation de ce prix.

Aujourd'hui, 11 % de la population mondiale contrôlent 84 % de la richesse produite. Cette minorité consomme 88 % de l'eau pendant que quatre-vingts pays représentant 40 % de la population mondiale manquent cruellement d'eau alors que cette ressource vitale est désormais en proie à la spéculation.

L'humanité s'est établie sur terre, au fil de l'eau pourrait-t-on dire. Du moins une grande part... Il lui reste à retrouver cette partie d'elle-même, écrasée sous la loi du mépris qui génère la loi du plus fort et celle du marché. Car l'eau n'est pas une marchandise mais un droit humain.